

Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : Investisseurs de détail, contreparties éligibles et clients professionnels uniquement - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Obligations, en prenant en compte les cinq catégories mentionnées au paragraphe 18 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Obligations comprend les investisseurs de détail, contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (du 15 mai 2014, telle que modifiée, MiFID II) ; (ii) tous les canaux de distribution des Obligations à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés ; et (iii) les canaux de distribution des Obligations aux investisseurs de détail suivants sont appropriés – le conseil en investissement, la gestion de portefeuille, les ventes sans conseil et les services d'exécution simple, sous réserve de l'évaluation de l'adéquation ou du caractère approprié par le distributeur au titre de MiFID II, selon le cas. L'évaluation du marché cible indique que les Obligations sont incompatibles avec les besoins, caractéristiques et objectifs des clients qui ne sont pas identifiés comme Marché Cible positif tel qu'énoncé ci-dessus. Toute personne qui par la suite, offre, vend ou recommande les Obligations (un distributeur) devra prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Obligations (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés, sous réserve de l'évaluation de l'adéquation ou du caractère approprié par le distributeur au titre de MiFID II, selon le cas.

**Conditions Définitives en date du 16 février 2023**



**NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE SA**

**(une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51, JF Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.182 619)**

**Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 549300YZ10WOWPBDW20**  
*(Emetteur)*

**Emission de EUR 30 000 000,000 d'Obligations dont le remboursement final sont référencés sur le cours de l'indice EURO STOXX 50 PRICE EUR® et venant à échéance le 14 avril 2027**

***Inconditionnellement et irrévocablement garanties par NATIXIS***

*sous le*

***Programme d'émission d'Obligations***

***de 20.000.000.000 d'euros***

***(le Programme)***

**NATIXIS**

***(Agent Placeur)***

Toute personne faisant ou ayant l'intention de faire une offre des Obligations pourra le faire uniquement :

- (i) dans des circonstances dans lesquelles il n'y a pas d'obligation pour l'Emetteur ou tout Agent Placeur de publier un prospectus en vertu de l'article 3 du Règlement Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus dans chaque cas, au titre de cette offre ; ou

- (ii) dans les Pays de l'Offre Non-Exemptée mentionnés au Paragraphe 8 (Placement) de la Partie B ci-dessous, à la condition que cette personne soit un Agent Placeur ou un Etablissement Autorisé (tel que ce terme est défini au Paragraphe 8 (Placement) de la Partie B ci-dessous) et que cette offre soit faite pendant la Période d'Offre précisée à cette fin et que toutes les conditions pertinentes quant à l'utilisation du Prospectus de Base aient été remplies

Ni l'Emetteur, ni l'Agent Placeur n'a autorisé ni n'autorise l'offre d'Obligations dans toutes autres circonstances.

L'expression **Règlement Prospectus** désigne le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

## PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés dans les présentes seront réputés être définis pour les besoins des Modalités (les **Modalités**) figurant dans les sections intitulées "*MODALITES DES OBLIGATIONS*" et "*MODALITES ADDITIONNELLES*" dans le Prospectus de Base en date du 10 juin 2022 (approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (**AMF**) sous le numéro 22-203 en date du 10 juin 2022) et les suppléments au Prospectus de Base en date du 16 août 2022, du 15 septembre 2022 et du 29 décembre 2022, (ensemble, le **Prospectus de Base**) qui ensemble constituent un prospectus de base au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (le **Règlement Prospectus**). Le présent document constitue les Conditions Définitives des Obligations décrites dans les présentes au sens du Règlement Prospectus, et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base tel que complété afin de disposer de toutes les informations pertinentes. Un résumé de l'émission des Obligations est annexé aux présentes Conditions Définitives. Le Prospectus de Base et les suppléments au Prospectus de Base (dans chaque cas, avec tous documents qui y sont incorporés par référence) et les présentes Conditions Définitives sont disponibles sur le site internet de NATIXIS (<https://cib.natixis.com/home/pims/prospectus#/prospectusPublic>).

Le Prospectus de Base et les suppléments au Prospectus de Base sont également disponibles sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

1	Emetteur :	NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE SA
2	(i) Souche n° :	1418
	(ii) Tranche n°:	1
3	Garant :	NATIXIS
4	Devise ou Devises Prévue(s) :	Euro (« <b>EUR</b> »)
	Devise de Remplacement :	Dollar U.S (« <b>USD</b> »)
5	Montant Nominal Total :	
	(i) Souche :	EUR 30 000 000,000
	(ii) Tranche :	EUR 30 000 000,000
6	Prix d'Emission de la Tranche :	100,000% du Montant Nominal Total
7	Valeur Nominale Indiquée :	EUR 1 000
8	(i) Date d'Emission :	20 février 2023
	(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	Non Applicable

(iii) Date de Conclusion :	8 février 2023
9 Date d'Echéance :	14 avril 2027 Sous réserve d'application de la Convention de Jours Ouvrés
10 Forme des Obligations :	Au porteur
11 Base d'Intérêt :	Coupon Indexé sur Indice
12 Base de Remboursement/Paiement :	Remboursement Indexé sur Indice
13 Changement de Base d'Intérêt :	Non Applicable
14 Option de Modification de la Base d'Intérêt :	Non Applicable
15 Obligations Portant Intérêt de Manière Fractionnée :	Non Applicable
16 Majoration Fiscale (Modalité 8 ( <i>Fiscalité</i> )) :	Applicable
17 Option de Rachat/Option de Vente :	Non Applicable
18 Autorisations d'émission :	L'émission des Obligations est autorisée conformément aux résolutions du Conseil d'administration de l'Emetteur.
19 Méthode de distribution :	Non syndiquée

#### **DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERÊTS A PAYER (LE CAS ECHEANT)**

20 Dispositions relatives aux Obligations à Taux Fixe :	Non Applicable
21 Dispositions relatives aux Obligations à Taux Variable :	Non Applicable
22 Dispositions relatives aux Obligations à Coupon Zéro :	Non Applicable
23 Dispositions applicables aux Obligations Indexées :	Le Coupon sera calculé selon la formule <b>Reverse</b> de l'Annexe aux Conditions Définitives.

#### **AUTRES DISPOSITIONS RELATIVES AUX OBLIGATIONS INDEXEES**

24 Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Titres de Capital (action unique) :	Non Applicable
25 Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Indice (indice unique) :	Applicable
(i) Type :	Obligations Indexées sur un Indice Multi-Bourses
(ii) Indice Mono-Bourse / Indice Multi-Bourses /Indices Propriétaires :	EURO STOXX 50 Price EUR® Code Bloomberg: SX5E Index

- (iii) Type de Rendement (uniquement applicable aux Indices Propriétaires) : Non Applicable
- (iv) Lien internet vers le site contenant les règles complètes de l'Indice Propriétaire : Non Applicable
- (v) Sponsor de l'Indice : STOXX Limited
- (vi) Marché : Tel que déterminé par l'Agent de Calcul conformément à la Modalité 17
- (vii) Marché Lié : Tel que déterminé par l'Agent de Calcul conformément à la Modalité 17
- (viii) Niveau Initial : « Niveau à la Date de Détermination Initiale. Voir également « Prix de Référence(i) » dans l'Annexe aux Conditions Définitives »
- (ix) Niveau Final : Conformément à la Modalité 17
- (x) Evénement Activant : « inférieur au » Niveau d'Activation
- Niveau d'Activation : Désigne, un pourcentage du Niveau Initial correspondant à « B » dans l'Annexe aux Conditions Définitives
  - Date de Début de la Période d'Activation : Désigne la Date d'Evaluation prévue le 31 mars 2027
  - Convention de Jour de Bourse Prévu pour la Date de Début de la Période d'Activation : Applicable
  - Date de Fin de la Période d'Activation : Désigne la Date d'Evaluation prévue le 31 mars 2027
  - Convention de Jour de Bourse Prévu pour la Date de Fin de la Période d'Activation : Applicable
  - Heure d'Evaluation de l'Activation : Conformément à la Modalité 17
- (xi) Evénement Désactivant : Non Applicable

(xii) Evénement de Remboursement Automatique Anticipé :	Non Applicable
(xiii) Intérêt Incrémental :	Non Applicable
(xiv) Date de Détermination Initiale :	31 mars 2023
(xv) Dates d'Observation :	Non Applicable
(xvi) Date d'Evaluation :	Voir l'Annexe aux Conditions Définitives
(xvii) Nombre(s) Spécifique(s) :	Huit (8) Jours de Bourse Prévus
(xviii) Heure d'Evaluation :	Conformément à la Modalité 17
(xix) Taux de Change :	Non Applicable
(xx) Clôture Anticipée :	Applicable
(xxi) Changement de la Loi :	Applicable
(xxii) Perturbation des Opérations de Couverture :	Applicable
(xxiii) Coût Accru des Opérations de Couverture :	Applicable
<b>26</b> Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Titres de Capital (panier d'actions) :	Non Applicable
<b>27</b> Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Indices (panier d'indices) :	Non Applicable
<b>28</b> Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Matières Premières (matière première unique) :	Non Applicable
<b>29</b> Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Matières Premières (panier de matières premières) :	Non Applicable
<b>30</b> Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Fonds (fonds unique) :	Non Applicable
<b>31</b> Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Fonds (panier de fonds) :	Non Applicable
<b>32</b> Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Dividendes :	Non Applicable
<b>33</b> Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur un ou plusieurs Contrat à Terme :	Non Applicable

- 34 Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Panier(s) de Contrats à Terme : Non Applicable
- 35 Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur l'Inflation : Non Applicable
- 36 Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Risque de Crédit : Non Applicable
- 37 Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Titre de Dette : Non Applicable
- 38 Obligations Indexées sur Devises : Non Applicable
- 39 Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Taux : Non Applicable
- 40 Dispositions relatives aux Obligations à Remboursement Physique : Non Applicable
- 41 Dispositions relatives aux Obligations Hybrides : Non Applicable
- 42 Considérations fiscales américaines : Les Obligations **doivent ne pas être** considérées comme des Obligations Spécifiques (telles que définies dans le Prospectus de Base) pour les besoins de la section 871(m) du Code des impôts américain de 1986.

#### DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

- 43 Monétisation : Non Applicable
- 44 Montant de Remboursement Final : Le Montant de Remboursement Final sera calculé selon la formule ***Reverse*** de l'Annexe aux Conditions Définitives ci-dessous
- 45 Option de Remboursement au gré de l'Emetteur : Non Applicable
- 46 Date(s) de Remboursement Optionnel : Non Applicable
- 47 Option de Remboursement au gré des Porteurs : Non Applicable
- 48 Remboursement au gré de l'Emetteur en cas de survenance d'un Evénement de Déclenchement Lié à la Juste Valeur de Marché : (Modalité 5(m)) Non Applicable
- 49 Montant de Remboursement Anticipé :
- (i) Montant(s) de Remboursement Anticipé (pour des raisons différentes que celles visées au (ii)) Montant de Remboursement Anticipé tel que défini par la Modalité 17

ci-dessous) pour chaque Obligation  
:

- |       |  |  |
|-------|--|--|
| (ii)  | Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Obligation payée lors du remboursement (i) pour des raisons fiscales (Modalité 5(f)), (ii) pour illégalité (Modalité 5(1)) ou (iii) en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité 9) : | Montant de Remboursement Anticipé tel que défini par la Modalité 17      |
| (iii) | Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité 5(f)) :   | Oui, Montant de Remboursement Anticipé tel que défini par la Modalité 17 |

#### **DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX OBLIGATIONS**

- |           |  |  |
|-----------|--|--|
| <b>50</b> | Forme des Obligations :  | Obligations dématérialisées au porteur     |
| <b>51</b> | Centre[s] d'Affaires pour les besoins de la Modalité 4 :   | Non Applicable                             |
| <b>52</b> | Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux Jours de Paiement pour les besoins de la Modalité 7 (a) :  | TARGET2 (Convention de Jour Ouvré Suivant) |
| <b>53</b> | Dispositions relatives aux Obligations à Libération Fractionnée : montant de chaque paiement comprenant le Prix d'Emission et la date à laquelle chaque paiement doit être fait et, le cas échéant, des défauts de paiement, y compris tout droit qui serait conféré à l'Emetteur de retenir les Obligations et les intérêts afférents du fait d'un retard de paiement : | Non Applicable                             |
| <b>54</b> | Dispositions relatives aux Obligations à Double Devises (Modalité 7(f)) :  | Non Applicable                             |
| <b>55</b> | Dispositions relatives aux Obligations à Remboursement Echelonné (Modalité 5(b)) :   | Non Applicable                             |

56 Masse (Modalité 11) :

Applicable

Les noms et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :

**F&S Financial Services SAS**

13, rue Oudinot

75007 Paris

Le Représentant de la Masse percevra une rémunération maximale de 380€ par an au titre de ses fonctions.

### **OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES**

Les présentes Conditions Définitives constituent les conditions définitives requises pour l'émission, l'offre non-exemptée dans les Pays de l'Offre Non-Exemptée et l'admission aux négociations des Obligations sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg dans le cadre du programme d'émission d'Obligations de 20.000.000.000 d'euros de NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE SA.

### **RESPONSABILITE**

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par :   
\_\_\_\_\_  
Luigi Maula  
Director

Dûment habilité

## PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

### 1. Cotation et admission à la négociation

- (i) Cotation : Liste officielle de la Bourse du Luxembourg
- (ii) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Obligations aux négociations sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg à compter de la Date d'Emission a été faite par l'Emetteur (pour son compte).
- (iii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : EUR 1 750

### 2. Notations

- Notations : Les Obligations à émettre n'ont pas fait l'objet d'une notation.

### 3. Intérêts des personnes physiques et morales participant à l'émission

La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1% du montant nominal des Obligations placées, calculée sur la durée de vie maximale des Obligations. Un montant équivalent à 0,20% du montant nominal des Obligations placées, sera déduit de cette commission et reversé par Natixis sous forme de don à La Maison des Femmes (<https://www.lamaisondesfemmes.fr/>). Le paiement de cette commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. A la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission des Obligations n'y a d'intérêt significatif.

### 4. Raisons de l'émission, estimation du produit net et des dépenses totales

- (i) Raisons de l'offre : Se reporter à la section « *UTILISATION DES FONDS* » du Prospectus de Base

NATIXIS s'engage à verser à La Maison des Femmes (<https://www.lamaisondesfemmes.fr/>) un don égal à 0,40 % du montant nominal des Obligations placées à l'issu de la Période d'Offre.

- (ii) Estimation du produit net : Le produit net de l'émission sera égal au Prix d'Emission de la Tranche appliqué au Montant Nominal Total.

- Estimation des dépenses totales : L'estimation des dépenses totales pouvant être déterminée à la Date d'Emission correspond aux frais de licence d'utilisation de l'Indice et à la somme des dépenses totales liées à l'admission et au maintien de la cotation (paragraphe 1 (iii) ci-dessus).

### 5. Indice de Référence

Les montants payables au titre des Obligations pourront être calculés en référence à l'Indice EURO STOXX 50 Price EUR<sup>®</sup> qui est fourni par STOXX Limited. A la date des présentes Conditions Définitives, STOXX Limited est enregistré sur le registre des administrateurs et des

indices de référence établi et tenu par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers.

- |  |   |
|--|---|
| (iii) Indice de Référence Pertinent                | Applicable comme indiqué ci-dessous               |
| - Indice de Référence Matières Premières Pertinent | Non Applicable                                    |
| - Indice de Référence Indice Pertinent :           | Conformément à la définition de la Modalité 17    |
| - Indice de Référence Devises Pertinent            | Non Applicable                                    |
| - Indice de Référence Taux Pertinent               | Non Applicable                                    |
| (i) Source de Diffusion Publique Désignée :        | Conformément à la définition de la Modalité 4(a). |

## 6. Performance du Sous-Jacent

Des informations sur les performances passées et futures et la volatilité de l'Indice EURO STOXX 50 Price EUR® peuvent être obtenues gratuitement auprès de Bloomberg (Code Bloomberg: SX5E Index [www.bloomberg.com](http://www.bloomberg.com))

## 7. Informations Opérationnelles

- |   |  |
|---|--|
| (i) Code ISIN :   | FR001400FXI3   |
| (ii) Code commun :  | 258902106  |
| (iii) <i>Valor number (Valorennummer)</i> :   | Non Applicable   |
| (iv) Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear France, Euroclear et Clearstream approuvés par l'Emetteur et l'Agent Payeur et numéro(s) d'identification correspondant : | Non Applicable   |
| (v) Livraison :   | Livraison contre paiement  |
| (vi) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Obligations (le cas échéant) :  | <b>BNP Paribas</b><br>Les Grands Moulins de Pantin<br>9, rue du Débarcadère<br>93500 Pantin, France  |
| (vii) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Obligations (le cas échéant) :   | Non Applicable   |
| (viii) Nom et adresse de l'Agent de Calcul (le cas échéant) :   | <b>NATIXIS</b><br>Département Agent de Calcul, 7, promenade<br>Germaine Sablon, 75013 Paris, France. |

## 8. PLACEMENT

- |   |                |
|---|----------------|
| (i) Si syndiqué, noms [et adresses] des Agents Placeurs [et principales caractéristiques des accords passés (y compris les quotas) et, le | Non Applicable |
|---|----------------|

cas échéant, la quote-part de l'émission non couverte par la prise ferme] :

- (ii) Date du contrat de prise ferme : Non Applicable
- (iii) Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant) : Non Applicable
- (iv) Si non-syndiqué, nom et adresse de l'Agent Placeur : NATIXIS, 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, France
- (v) Commissions et concessions totales : Non Applicable
- (vi) Restrictions de vente supplémentaires aux Etats-Unis d'Amérique : Catégorie 2 Reg. S. Les règles TEFRA ne sont pas applicables.
- (vii) Interdiction de vente aux investisseurs clients de détail dans l'EEE : Non Applicable
- (viii) Offre Non-Exemptée : Une offre d'Obligations peut être faite par les Agents Placeurs (les **Etablissements Autorisés Initiaux**) et tout autre intermédiaire financier qui a obtenu le consentement de l'Emetteur quant à l'utilisation du Prospectus de Base pour l'Offre Non-Exemptée et qui est identifié sur le site internet de Natixis : (<https://cib.natixis.com/home/pims/prospectus#/prospectusPublic>) comme Etablissement Autorisé (ensemble, avec tout intermédiaire financier auquel un Consentement Général a été donné, étant des personnes auxquelles l'Emetteur a donné son consentement les **Etablissements Autorisés**), autrement qu'au titre de l'article 5(1) du Règlement Prospectus en France (le **Pays de l'Offre Non-Exemptée**) pendant la Période d'Offre. Pour plus de détails, voir paragraphe « Offre Non-Exemptée » de la Partie B ci-dessous.
- (ix) Nom et adresse des entités qui ont pris l'engagement ferme d'agir en qualité d'intermédiaires sur les marchés secondaires et d'en garantir la liquidité en se portant acheteurs et vendeurs et principales conditions de leur engagement : Non Applicable

## 9. Offre Non-Exemptée

Période d'Offre :

La Période d'Offre débutera le lundi 20 février 2023 à 9 heures (CET) et se terminera le vendredi 31 mars 2023 à 17 heures (CET) sous réserve d'une clôture anticipée.

Prix d'Offre :

L'Emetteur offrira les Obligations aux Etablissements Autorisés, au Prix d'Emission de la Tranche moins les éventuelles commissions mentionnées au paragraphe 3 ci-dessus.

Conditions auxquelles l'Offre est soumise :	Les offres d'Obligations sont conditionnées à leur émission et à toutes conditions supplémentaires stipulées dans les conditions générales des Etablissements Autorisés, notifiées aux investisseurs par ces Etablissements Autorisés.
Description de la procédure de demande de souscription :	La souscription des Obligations et le versement des fonds par les souscripteurs seront effectués conformément aux procédures applicables entre l'investisseur et les Etablissements Autorisés.
Informations sur le montant minimum et/ou maximum de souscription :	Le montant minimum de souscription est de EUR 1 000, soit une Obligation.
Description de la possibilité de réduire les souscriptions et des Modalités de remboursement du montant excédentaire payé par les souscripteurs :	L'Emetteur se réserve le droit jusqu'à la veille de la Date d'Emission d'annuler sans justification l'émission des Obligations.
Informations sur la méthode et les délais de libération et de livraison des Obligations :	Les Obligations seront émises à la Date d'Emission contre paiement à l'Emetteur des produits nets de souscription. Les investisseurs seront informés par l'Etablissements Autorisés concerné des Obligations qui leur sont allouées et des Modalités de règlement corrélatives.
Modalités et date de publication des résultats de l'Offre :	Non Applicable
Procédure d'exercice de tout droit de préemption, négociabilité des droits de souscription et traitement des droits de souscription non exercés :	Non Applicable
Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été attribué et mention indiquant si la négociation peut commencer avant la notification :	Non Applicable
Montant de tous frais et taxes spécifiquement facturés au souscripteur ou à l'acheteur :	Non Applicable

## 10. Placement et Prise Ferme

Consentement de l'Emetteur aux fins d'utiliser le Prospectus de Base durant la Période d'Offre :	Applicable pour tout Etablissement Autorisé indiqué ci-dessous
Consentement général :	Applicable
Etablissement(s) Autorisé(s) dans les différents pays où l'offre a lieu :	Tout Etablissement Autorisé qui remplit les conditions indiquées ci-dessous à la rubrique

« Conditions relatives au consentement de l'Emetteur aux fins d'utiliser le Prospectus de Base. »

Conditions relatives au consentement de l'Emetteur aux fins d'utiliser le Prospectus de Base :

Voir les « Conditions relatives au consentement de l'Emetteur aux fins d'utiliser le Prospectus de Base » indiquées dans le Prospectus de Base.

### **11. Informations post-émission relatives au Sous-Jacent**

L'Emetteur ne fournira aucune information postérieure à l'émission, sauf exigence légale ou réglementaire.

## 12. AVERTISSEMENT DU SPONSOR DE L'INDICE

### **EURO STOXX 50 Price EUR® :**

STOXX n'a d'autre lien avec le détenteur de licence que la licence qui a été attribuée pour l'indice **EURO STOXX 50 Price EUR®** et les marques déposées associées à des fins d'utilisation en rapport avec les présentes Obligations.

### **STOXX :**

- ne fait aucune déclaration de garantie quant à l'opportunité d'une transaction sur les présentes Obligations qu'il s'abstient également de vendre et de promouvoir.
- ne délivre aucune recommandation d'investissement à quiconque en ce qui concerne les présentes Obligations ou quelque autre titre que ce soit.
- n'endosse aucune responsabilité ni obligation quant à la date de lancement, la quantité et le prix des présentes Obligations, et ne prend aucune décision à ce sujet.
- n'endosse aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation des présentes Obligations.
- n'est pas tenu de prendre en considération les besoins des présentes Obligations ou des détenteurs desdites Obligations pour déterminer, composer ou calculer l'indice **EURO STOXX 50 Price EUR®**.

**STOXX décline toute responsabilité relative aux présentes Obligations. Plus particulièrement,**

- **STOXX ne fournit ni n'assume aucune garantie, expresse ou implicite, que ce soit concernant :**
  - **Les résultats devant être obtenus par les Obligations, les détenteurs des Obligations ou toute personne impliquée dans l'utilisation de l'indice EURO STOXX 50 Price EUR® et des données incluses dans EURO STOXX 50 Price EUR® ;**
  - **L'exactitude ou l'exhaustivité de l'indice EURO STOXX 50 Price EUR® et des données qu'il contient ;**
  - **La négociabilité de l'indice EURO STOXX 50 Price EUR® et de ses données ainsi que leur adéquation à un usage précis ou à une fin particulière ;**
- **STOXX ne peut être tenu pour responsable de quelque erreur, omission ou interruption que ce soit dans l'indice EURO STOXX 50 Price EUR® ou les données qu'il contient ;**
- **En aucun cas, STOXX ne peut être tenu pour responsable de quelque manque à gagner que ce soit. Il en va de même pour tout dommage ou perte indirecte même si STOXX a été averti de l'existence de tels risques.**

**Le contrat de licence entre Natixis et STOXX a été établi dans leur seul intérêt et non dans celui des détenteurs des Obligations ou de tiers.**

## ANNEXE AUX CONDITIONS DEFINITIVES RELATIVE AUX MODALITES ADDITIONNELLES

1. **Dispositions applicables aux Obligations Indexées sur Titres de Capital (action unique), aux Obligations Indexées sur un Indice Mono-Bourse et aux Obligations Indexées sur un Indice Multi-Bourses (indice unique), aux Obligations Indexées sur Titres de Capital (panier d'actions), aux Obligations Indexées sur Indices (panier d'indices), aux Obligations Indexées sur Matières Premières (matière première unique), aux Obligations Indexées sur Matières Premières (panier de matières premières), aux Obligations Indexées sur Fonds (fonds unique), aux Obligations Indexées sur Fonds (panier de fonds), aux Obligations Indexées sur Dividendes, aux Obligations Indexées sur un ou plusieurs Contrats à Terme, et aux Obligations Hybrides relatives aux formules de calcul de Coupon, de Montant de Remboursement Final et/ou de Montant de Remboursement Optionnel et/ou de Montant de Remboursement Automatique Anticipé**

1.1 **Dispositions Communes** Calendrier d'Observation BVP désigne Non Applicable

Calendrier d'Observation Moyenne désigne Non Applicable

Calendrier d'Observation Lookback désigne Non Applicable

Calendrier d'Observation 1 désigne Non Applicable

Calendrier d'Observation 2 désigne Non Applicable

Calendrier d'Observation Actuariel désigne Non Applicable

Calendrier d'Observation Prix désigne Non Applicable

### Dates d'Evaluation :

t	Dates d'Evaluation
1	15 avril 2024
2	14 avril 2025
3	14 avril 2026
4	14 avril 2027

Dates d'Observation : désigne Non Applicable

### Dates de Paiement :

t	Dates de Paiement
1	15 avril 2024
2	14 avril 2025
3	14 avril 2026
4	14 avril 2027

**Effet Mémoire** : Not Applicable

**Prix de Référence(i)** désigne : Niveau Initial

i	Prix de Référence(i)
1	Niveau à la Date de Détermination Initiale

**Prix** désigne : Niveau Final

**Sélection désigne** :

i	Sous-Jacent	Code Bloomberg	Pondération « $\omega^i$ »	Type	Sponsor de l'Indice
1	EURO STOXX 50 Price EUR®	SX5E« Index »	100%	Indice Multi-Bourses	STOXX Limited

**Sous-Jacent** désigne : un indice

## 1.2 Reverse

**Applicable**

**Eléments composant la formule de calcul du Coupon** :

**Coupon(t)** = 0,00%%, pour toutes les Dates d'Evaluation.

**CouponMin(t)** désigne 4,00%

**H(t)** = Non Applicable pour toutes les Dates d'Evaluation

**PerfPanier<sub>1</sub>(t)** désigne, pour chaque Date d'Evaluation indexée « t », « t » allant de 1 à 4, la formule **Performance Locale**.

Dans la formule **Performance Locale**, **PerfPanierLocale(t)** désigne, pour chaque Date d'Evaluation indexée « t », « t » allant de 1 à 10, la formule **Pondéré** :

$$\sum_{i=1}^n \omega^i \times PerfIndiv(i, t)$$

Dans la formule **Pondéré**, **PerfIndiv(i, t)** désigne, pour chaque Date d'Evaluation indexée « t », « t » allant de 1 à 4, et pour chaque Sous-Jacent indexé « i », « i » allant de 1 à 1 la formule **Performance Individuelle Européenne**.

Dans la formule **Performance Individuelle Européenne**, **Prix(i, t)** désigne, pour chaque Date d'Evaluation indexée t, t allant de 1 à 4, le **Prix** du Sous-Jacent indexé « i », « i » allant de 1 à 1, à cette Date d'Evaluation.

**Eléments composant la formule de calcul du Montant de Remboursement Final** :

**G** = 100,0000%

**Cap** = Non Applicable

**Floor** = 0,0000%

**K** = 100,0000%

**B** = 40,0000%

**PerfPanier<sub>2</sub>(T) = PerfPanier<sub>1</sub>(t = 4)**  
**PerfPanier<sub>3</sub>(T) = PerfPanier<sub>1</sub>(t = 4)**

**Livraison Physique : Non Applicable**

## RESUME

### Section A – Introduction et avertissements

Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus de base en date du 10 juin 2022 (tel que supplémenté à tout moment, le **Prospectus de Base**) et aux conditions définitives de l'émission concernée (les **Conditions Définitives**) auxquelles il est annexé. Toute décision d'investir dans les Obligations (telles que définies ci-dessous) doit être fondée sur un examen exhaustif par l'investisseur du Prospectus de Base dans son ensemble, y compris les documents qui y sont incorporés par référence et des Conditions Définitives pris dans leur ensemble. Un investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi dans les Obligations. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base est intentée devant un tribunal, le plaignant peut, en vertu du droit national de l'Etat où la demande est introduite, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base et des Conditions Définitives avant le début de la procédure judiciaire.

La responsabilité civile de l'Emetteur (tel que défini ci-dessous) peut être engagée sur la base de ce résumé uniquement si, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus de Base et des Conditions Définitives, le contenu du résumé (i) est trompeur, inexact ou incohérent ou (ii) s'il ne fournit pas les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Obligations.

*Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.*

#### Identité et coordonnées de l'Emetteur

Natixis Structured Issuance (**l'Emetteur**), 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg (Tél : +352 26 44 91). L'identifiant d'entité juridique (**IEJ**) de l'Emetteur est 549300YZ10WOWPBDW20.

#### Nom et Code d'Identification International (ISIN) des Obligations

Les Obligations émises par l'Emetteur sont des Obligations d'un montant nominal total de EUR 30 000 000,00 dont les intérêts et le remboursement final sont référencés sur le cours de l'indice EURO STOXX 50 PRICE EUR® et venant à échéance le 14 avril 2027 (les **Obligations**). Le Code d'Identification International des Obligations (**ISIN**) est : FR001400FXI3.

Les Obligations bénéficient d'une garantie (telle que décrite dans la Section C - *Les Obligations font-elles l'objet d'une garantie ?*) consentie par NATIXIS, société anonyme à conseil d'administration dont le siège social est situé en France au 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris.

#### Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui approuve le Prospectus de Base

Le Prospectus de Base a été approuvé en tant que prospectus de base par l'Autorité des Marchés Financiers (**l'AMF**) (17, place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02, France - Tél. : +33 1 53 45 60 00) en sa qualité d'autorité compétente en vertu du Règlement (UE) 2017/1129, tel qu'amendé (le **Règlement Prospectus**) le 10 juin 2022 sous le numéro d'approbation n°22-203.

### Section B – Informations clés sur l'Emetteur

#### *Qui est l'Emetteur des Obligations ?*

Les Obligations sont émises par Natixis Structured Issuance et bénéficient d'une Garantie (telle que définie dans la « Section C - *Les Obligations font-elles l'objet d'une garantie ?* » du présent résumé) consentie par NATIXIS.

L'Emetteur est une société anonyme dont le siège social est situé au Grand-Duché de Luxembourg au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg et régie par le droit luxembourgeois. L'IEJ de l'Emetteur est 549300YZ10WOWPBDW20.

Les principales activités l'Emetteur consistent, entre autres, à (i) acquérir, gérer et/ou fournir des financements à NATIXIS sous forme de prêts, d'options, de dérivés et d'autres actifs et instruments financiers sous toutes formes et de toutes natures, (ii) obtenir des financements par l'émission de warrants ou d'autres instruments financiers, et (iii) conclure des contrats et des transactions s'y rapportant. L'Emetteur est détenu à 100% par Natixis Trust, qui est elle-même détenue à 100% par NATIXIS. Les principaux dirigeants de l'Emetteur sont ses administrateurs Salvatore Rosato, Luigi Maulà, Sylvain Garriga, Philippe Guénet et Ngoc Quyen Nguyen. Le contrôleur légal des comptes de l'Emetteur est Mazars Luxembourg.

#### *Quelles sont les informations financières clés concernant l'Emetteur ?*

Les tableaux suivants présentent certaines informations financières clés (au sens du Règlement Délégué (UE) 2019/979 tel qu'amendé) de Natixis Structured Issuance pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 et pour les périodes semestrielles se clôturant le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021 :

### Compte de résultat

	Année	Année -1	Intermédiaire (non audité)	Intermédiaire -1 (non audité)
<i>En €</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020	30 juin 2022	30 juin 2021
*Résultat d'exploitation	456 793,32	42 178,47	247 145,56	(3887,75)

#### Bilan

	Année	Année -1	Intermédiaire (non audité)	Intermédiaire -1 (non audité)
<i>En €</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020	30 juin 2022	30 juin 2021
Dette financière nette (dette à long terme plus dette à court terme moins trésorerie)	4 730 311 614,33	4 432 914 978,78	4 920 056 327,44	4 253 982 319,13
Ratio de liquidité générale (actif circulant/passif circulant)	0,09	0,09	0,04	0,04
Ratio dette/fonds propres (total du passif/total des capitaux propres)	593,00	590,33	599,48	566,91
Ratio de couverture des intérêts (produits d'exploitation/charges d'intérêts)	0	0	0	0

#### État des flux de trésorerie

	Année	Année -1	Intermédiaire (non audité)	Intermédiaire -1 (non audité)
<i>En €</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020	30 juin 2022	30 juin 2021
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	(336 423 965,29)	(103 758 291,23)	(50 598 525,88)	(168 674 579,75)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(302 885 272,69)	(206 773 552,45)	190 892 769,51	(177 735 301,18)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	32 579 570,43	310 736 082,42	(127 299 050,59)	347 394 699,22

Les rapports du contrôleur légal des comptes de Natixis Structured Issuance sur les états financiers annuels de Natixis Structured Issuance pour les périodes se clôturant le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020 ne comportent pas de réserves. Les rapports d'examen limité du contrôleur légal des comptes de Natixis Structured Issuance sur les états financiers semestriels pour les périodes se clôturant le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021 ne comportent pas de réserves.

### Quels sont les risques spécifiques à l'Emetteur ?

Le principal risque lié à la structure et aux opérations de l'Emetteur est son exposition au risque de crédit du Garant et des entités de son groupe, dont le défaut pourrait entraîner d'importantes pertes financières compte tenu des liens entretenus par l'Emetteur avec le Garant dans le cadre de ses activités courantes ce qui pourrait affecter significativement la capacité de l'Emetteur à remplir ses obligations au titre des Obligations.

## Section C – Informations clés sur les Obligations

### Quelles sont les principales caractéristiques des Obligations ?

Les Obligations décrites dans ce résumé sont des Obligations indexées sur le sous-jacent précisé dans le tableau « Sélection » ci-dessous (le **Sous-Jacent**) d'un montant nominal total de EUR 30 000 000,00 qui seront émises le 20 février 2023 (la **Date d'Emission**) sous forme dématérialisée au porteur. L'ISIN des Obligations est FR001400FXI3. Les Obligations auront une valeur nominale unitaire de EUR 1 000. 30 000 Obligations seront émises.

### Droits attachés aux Obligations

**Droit applicable** – Les Obligations sont soumises au droit français.

Sous réserve d'avoir été rachetées et annulées ou remboursées de manière anticipée, les Obligations seront remboursées à la Date d'Echéance. Le produit des Obligations est calculé selon la formule de calcul **Reverse**.

La Reverse délivre à chaque Date d'Evaluation un coupon conditionnel en plus d'un coupon garanti. De plus, le porteur peut bénéficier de l'Effet Mémoire, qui permet de récupérer les coupons non perçus dans le passé. Le porteur peut subir une perte en capital si la Performance de la Sélection à l'Echéance est négative et en deçà d'un certain niveau de barrière. A chaque Date d'Evaluation indexée "t", un Coupon, payé à la Date de Paiement indexée "t", est calculé selon la formule : **Coupon(t) = Valeur Nominale Indiquée × [CouponMin(t) + (Coupon(t) - CouponMémoire(t)) × ConditionHausse(t)]**

Avec : **ConditionHausse** = 1 si **PerfPanier1(t) ≥ H(t)**  
= 0 Sinon

Le CouponMémoire est retranché afin de tenir compte de l'Effet Mémoire si ce dernier est Applicable. L'objectif de l'Effet Mémoire est de récupérer les coupons non perçus dès que les conditions de paiement sont réunies. Si l'Effet Mémoire est indiqué comme Applicable dans les Conditions Définitives concernées, la valeur de chaque coupon (Coupon(t)) à la Date d'Evaluation "t" doit être incrémentale, dans le sens où elle doit inclure la somme des coupons précédents, qu'ils aient été perçus ou pas. Ainsi, la différence avec le CouponMémoire - qui par définition est égal à la somme des coupons perçus si l'Effet Mémoire est Applicable - sera égale exactement à la somme des coupons non perçus.

Avec : "Coupon(t)" 0,00% toutes les Dates d'Evaluation, "CouponMin(t)" désigne 4,00% pour toutes les Dates d'Evaluation. « **Effet Mémoire** » désigne Non Applicable. « **H(t)** » désigne Non Applicable pour toutes les Dates d'Evaluation.

**PerfPanier1(t)** désigne, pour chaque Date d'Evaluation indexée « t », « t » allant de 1 à 4, la formule **Performance Locale**.

**PerfPanierLocale(t)** désigne, pour chaque Date d'Evaluation indexée « t », « t » allant de 1 à 4, la formule **Pondéré**. « **Pondéré** » désigne la moyenne pondérée des Performances Individuelles du Sous-Jacent de la Sélection, telle que calculée par l'Agent de Calcul selon la formule suivante :

$$\sum_{i=1}^n \omega^i \times PerfIndiv(i, t)$$

«  $\omega^i$  » désigne, la Pondération du Sous-Jacent(i) tel que précisé dans le tableau « **Sélection** » ci-dessous. « **n** » désigne le nombre de Sous-Jacent(s) de la sélection.

**PerfIndiv(i,t)** désigne, pour chaque Date d'Evaluation indexée « t », « t » allant de 1 à 4, et pour chaque Sous-Jacent indexé « i », « i » allant de 1 à 1 la formule **Performance Individuelle Européenne**. « **Performance Individuelle Européenne** » désigne :

$$\frac{Prix(i, t)}{Prix\ de\ Référence(i)}$$

**Prix(i, t)** désigne, pour chaque Date d'Evaluation indexée « t », « t » allant de 1 à 4 le **Prix** sur Sous-Jacent indexé « i », « i » allant de 1 à 1 à cette Date d'Evaluation. « **Prix** » désigne, pour chaque Date d'Evaluation indexée « t », le niveau de clôture officiel du Sous-Jacent, tel que déterminé par l'Agent de Calcul.

« **Prix de Référence** » désigne :

i	Prix de Référence(i)
1	Le niveau du Sous-Jacent tel que déterminé par l'Agent de Calcul à l'heure de clôture prévue le 31 mars 2027

Le Montant de Remboursement Final par Obligation payable à la Date d'Echéance est égal à : **Valeur Nominale Indiquée** × (100% – **Vanille** × **ConditionBaisse**)

**Avec :**

**Vanille** =  $G \times \text{Min}(\text{Cap}, \text{Max}((K - \text{PerfPanier}_2(T)), \text{Floor}))$

**ConditionBaisse** = 1 si  $\text{PerfPanier}_3(T) < B$   
= 0 sinon

**Où :**

« **G** » désigne 1000,000%. « **Cap** » désigne Non Applicable. « **Floor** » désigne 0,0000%. « **K** » désigne 100,0000%. « **B** » désigne 40,0000%.  $\text{PerfPanier}_2(T) = \text{PerfPanier}_1(t = 4)$ .  $\text{PerfPanier}_3(T) = \text{PerfPanier}_1(t = 4)$ . « **Livraison Physique** » désigne Non Applicable.

« **Date(s) d'Evaluation(s)** », (« t » allant de 1 à 4) désignent les 15 avril 2024; 14 avril 2025; 14 avril 2026; 14 avril 2027

« **Date(s) de Paiement(s)** » (« t » allant de 1 à 4) désignent les 15 avril 2024; 14 avril 2025; 14 avril 2026; 14 avril 2027

**Sélection** » désigne :

i	Sous-Jacent	Code Bloomberg	Pondération « $\omega^i$ »
1	EURO STOXX 50 Price EUR®	SX5E Index	100%

« **Agent de Calcul** » désigne : NATIXIS, Département Agent de Calcul, 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, France

« **Valeur Nominale Indiquée** » désigne EUR 1 000

Les Obligations peuvent être remboursées par anticipation pour raisons fiscales, ou doivent l'être, suite à la survenance d'un cas d'illegalité ou en cas d'exigibilité anticipée à un montant de remboursement anticipé déterminé par l'Agent de Calcul dont il estimera qu'il représente la juste valeur de marché des Obligations.

**Fiscalité** – Tous les paiements de montant en principal, d'intérêts et d'autres produits au titre des Obligations effectués par ou pour le compte de l'Emetteur seront effectués sans prélèvement ou retenue à la source au titre de tout impôt ou taxe de toute nature, à moins que ce prélèvement ou cette retenue à la source ne soit exigé par la loi luxembourgeoise, auquel cas l'Emetteur sera tenu de majorer ses paiements, sous réserve de certaines exceptions, afin de compenser un tel prélèvement ou une telle retenue à la source.

#### **Rang de créance et restrictions au libre transfert des Obligations**

Les Obligations constitueront des obligations directes, inconditionnelles, non assorties de sûretés et non subordonnées de l'Emetteur et viendront au même rang entre elles. Les obligations de paiement de l'Emetteur au titre des Obligations auront, sauf pour les exceptions prévues par la loi, à tout moment le même rang que toutes les dettes et obligations de paiement non assorties de sûretés et non subordonnées de l'Emetteur, présentes et futures.

Par l'effet de l'exercice du pouvoir de renflouement interne par l'autorité de résolution compétente, le montant des Obligations en circulation peut notamment être réduit (en tout ou partie), converti en actions (en tout ou partie) ou annulé et/ou la maturité des Obligations, le montant des intérêts ou la date à laquelle les intérêts deviennent payables peuvent être modifiés.

Il n'y a pas de restriction à la libre négociabilité des Obligations

#### **Où les Obligations seront-elles négociées ?**

Les Obligations feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation sur la liste officielle du marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.

#### **Les Obligations font-elles l'objet d'une garantie ?**

Les Obligations font l'objet d'une garantie irrévocable et inconditionnelle de NATIXIS (en cette capacité, le **Garant**) pour le paiement régulier et ponctuel de toutes les sommes dues par l'Emetteur (la **Garantie**). L'IEJ du Garant est KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63. Le Garant est une société anonyme à conseil d'administration dont le siège social est situé en France au 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris et régie par le droit français. Le Garant est la banque internationale de financement, d'investissement et de gestion d'actifs du groupe BPCE (le **Groupe BPCE**).

### Informations financières clés pertinentes afin d'évaluer la capacité du Garant à remplir ses engagements au titre de la Garantie

Les tableaux suivants présentent certaines informations financières clés (au sens du Règlement Délégué (UE) 2019/979, tel qu'amendé) de NATIXIS pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020 et pour les périodes semestrielles se clôturant le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021.

#### Compte de résultat

	Année	Année -1	Intermédiaire (non audité)	Intermédiaire -1 (non audité)
<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020	30 juin 2022	30 juin 2021
<b>Produits d'intérêts nets</b>	1 420	1 093	730	666
<b>Produits d'honoraires et de commissions nets</b>	4 565	3 056	1 909	1 568
<b>Dépréciation d'actifs financiers, nette</b>	(181)	(851)	(171)	(124)
<b>Revenu net des portefeuilles de transaction</b>	1 531	1 002	977	795
<b>Indicateur de la performance financière utilisé par Natixis dans les états financiers</b>	1 800	1 478	773	1 023
<b>Résultat net ou perte nette</b>	1 403	101	1 383	629

#### Bilan

	Année	Année -1	Intermédiaire (non audité)	Intermédiaire -1 (non audité)	Valeur telle qu'elle ressort du dernier processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP) (non audité)
<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020	30 juin 2022	30 juin 2021	
<b>Total de l'actif</b>	568 594	501 075	434 880	523 567	
<b>Dettes représentées par un titre</b>	38 723	35 652	36 450	35 243	
<b>Dettes subordonnées</b>	4 073	3 934	4 055	3 937	
<b>Prêts et créances à recevoir de clients (nets)</b>	70 146	67 939	78 434	66 941	

Dépôts de clients	34 355	29 798	30 228	26 173	
Total des capitaux propres	20 868	19 229	19 458	20 297	
Prêts non performants	2 026	2 476	2 039	2 660	
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	11,5%	11,6 %	11,0 %	11,2 %	8,5 %
Ratio de fonds propres total	16,2%	15,6 %	16,3 %	15,0 %	
Ratio de levier calculé en vertu du cadre réglementaire applicable	4,4%	3,8 %	3,7 %	4,3 %	

Les rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les états financiers annuels consolidés de NATIXIS pour les périodes se clôturant le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020 ne comportent pas de réserves. Le rapport d'examen limité des contrôleurs légaux des comptes sur les états financiers semestriels consolidés de NATIXIS pour les périodes se clôturant le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021 ne comportent pas de réserves.

#### **Principaux facteurs de risque liés au Garant**

Les principaux risques liés à la structure et aux activités du Garant sont présentés ci-dessous :

1. Le Garant est exposé au risque de crédit de ses contreparties dans le cadre de ses activités. En raison de l'incapacité d'une ou plusieurs de ses contreparties à respecter ses obligations contractuelles et dans un contexte de défaillance croissante de ses contreparties, le Garant pourrait subir des pertes financières de plus ou moins grande ampleur en fonction de la concentration de son exposition sur ces contreparties défaillantes ;
2. Les fluctuations et la forte volatilité des marchés financiers liées, entre autres, à une possible reprise de la pandémie de coronavirus (COVID-19) ou au contexte géopolitique pourraient exposer le Garant à des risques de pertes sur ses activités de négociation et d'investissement ;
3. En cas de non-conformité avec les lois et règlements applicables, le Garant pourrait être exposé à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales susceptibles d'avoir un impact défavorable significatif sur sa situation financière, ses activités et sa réputation ; et
4. Le Garant est exposé à des risques liés à l'environnement dans lequel elle évolue et la pandémie de coronavirus (COVID-19) est susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur l'activité du Garant, son environnement financier, le résultat de ses opérations, ses perspectives, son capital et ses performances financières.

#### ***Quels sont les principaux risques spécifiques aux Obligations ?***

Il existe des facteurs de risque qui sont significatifs pour l'évaluation des risques liés aux Obligations, notamment les suivants :

##### *Facteurs de risque généraux :*

**Risques de volatilité des Obligations :** Les porteurs d'Obligations font face à un risque de volatilité. Le risque de volatilité désigne le risque tenant à la fluctuation du prix de cession des Obligations et à celle entre l'écart éventuel entre le niveau de valorisation et ce prix de cession. Le marché des Obligations est influencé par les conditions économiques et de marché.

La survenance de certains événements en France, en Europe ou ailleurs pourraient entraîner une volatilité de ce marché et la volatilité ainsi créée pourrait avoir un impact négatif sur la capacité à revendre les Obligations ou sur le prix de cession par rapport à ce que les porteurs d'Obligations pourraient attendre compte tenu de la valorisation des Obligations.

##### ***Risques liés aux Obligations garanties par NATIXIS***

Les porteurs d'Obligations émises par Natixis Structured Issuance et garanties par NATIXIS peuvent subir des pertes si NATIXIS, en tant que Garant, fait l'objet d'une procédure de faillite ou de résolution conformément à la réglementation européenne et aux règles de transposition françaises établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. En cas de mise en œuvre d'une procédure de faillite ou de résolution à l'encontre du Garant, le Garant pourrait ne pas être capable de remplir tout ou partie de ses obligations de paiement au titre des Obligations et les porteurs d'Obligations émises par Natixis Structured Issuance pourraient ainsi perdre tout ou partie de leur investissement initial.

**Risques liés au remboursement anticipé des Obligations suite à la survenance d'un cas d'illégalité ou pour raisons fiscales :** En cas de remboursement par anticipation des Obligations suite à la survenance d'un cas d'illégalité ou pour raisons fiscales, les porteurs d'Obligations recevront un montant de remboursement anticipé correspondant à la juste valeur de marché des Obligations qui pourrait être inférieur au montant de remboursement initialement prévu dans les modalités des Obligations. En conséquence, les porteurs d'Obligations pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

**Risque de perte en capital pour les Obligations dont le montant de remboursement est déterminé en fonction d'une formule de calcul et/ou indexé sur un ou plusieurs actif(s) sous-jacent ou une stratégie :** La détermination des montants de remboursement au titre des Obligations sont indexés ou liés à la performance de Sous-Jacent(s). Ces montants peuvent être déterminés par application d'une formule ou en fonction de la survenance d'un ou plusieurs événement(s) en relation avec le(s) Sous-Jacent(s). Dans le cas d'un changement défavorable de la performance d'un (des) Sous-Jacent(s), accentué par les termes de la formule ou par la survenance d'un ou plusieurs événement(s), le porteur d'Obligations pourra subir une baisse substantielle des montants dus au titre des Obligations et pourrait perdre tout ou partie de son investissement.

*Risques liés au(x) Sous-Jacent(s) :*

**Risques attachés aux Obligations dont les montants dus sont indexés sur ou font référence à un indice de référence :** Les indices considérés comme des « indices de référence » ont fait ces dernières années l'objet d'orientations réglementaires et de réformes au niveau national et international. Les réformes en cours pourraient avoir des effets sur la méthodologie de certains indices de référence ou sur la continuation de ces indices de référence qui pourraient ne pas être maintenus. De telles modifications pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les montants dus au titre des Obligations et/ou la valeur des Obligations.

**Risques liés à la survenance d'un événement affectant l'administrateur/l'indice de référence :** Il existe un risque que se produise à l'égard du (des) Sous-Jacent(s), sur détermination de l'Agent de Calcul, un événement affectant le Sous-Jacent en tant qu'indice de référence ou l'administrateur dudit indice de référence, qui a pour effet que certaines mesures alternatives s'appliquent (un **Évènement affectant l'Administrateur/l'Indice de Référence**).

Tout ajustement fait par l'Agent de Calcul suite à la survenance d'un Évènement affectant l'Administrateur/l'Indice de Référence devra viser à réduire ou à éliminer, dans la mesure du possible, toute perte ou avantage économique (le cas échéant) pour les porteurs d'Obligations résultant du remplacement du Sous-Jacent. Toutefois, il pourrait ne pas être possible de déterminer ou d'appliquer un ajustement et, même si un ajustement est appliqué, cet ajustement pourrait ne pas réduire ou éliminer de manière effective la perte économique pour les porteurs d'Obligations. Les investisseurs doivent être conscients que le consentement des porteurs d'Obligations n'est pas requis si l'Agent de Calcul devait procéder aux ajustements précités.

Si l'Émetteur décide, suite à la survenance d'un Évènement affectant l'Administrateur/l'Indice de Référence, de rembourser toutes les Obligations de manière anticipée à leur juste valeur de marché, alors les montants d'intérêt/de coupon et/ou les montants de remboursement dus au titre des Obligations pourront être inférieurs (et dans certaines circonstances, significativement inférieurs) à l'investissement initial des porteurs pour les Obligations concernées.

Ces événements pourraient affecter la capacité de l'Émetteur à respecter ses obligations au titre des Obligations et/ou pourraient avoir un effet défavorable sur la valeur ou la liquidité des Obligations.

**Risques liés aux Obligations dont les montants dus sont liés à un indice :** La détermination des montants dus au titre des Obligations nécessite d'observer le niveau du (des) Sous-Jacent(s) tel que déterminé et/ou publié par son administrateur selon une formule et/ou une méthode de calcul définie(s) par ce dernier. L'administrateur du (des) Sous-Jacent(s) peut, le cas échéant, modifier de façon significative la formule ou la méthode de calcul du (des) Sous-Jacent(s), effectuer toute autre modification significative du (des) Sous-Jacent(s), annuler définitivement le(s) Sous-Jacent(s) ou ne pas publier le niveau du (des) Sous-Jacent(s) nécessaire pour déterminer les montants dus au titre des Obligations et rendant ainsi impossible ou illégale son utilisation. En cas de survenance d'un de ces événements, l'Agent de Calcul pourra à sa discrétion (i) calculer le niveau du (des) Sous-Jacent(s) conformément à la formule et la méthode de calcul du (des) Sous-Jacent(s) en vigueur avant cet événement, (ii) remplacer le(s) Sous-Jacent(s) par un (des) autre(s) sous-jacent(s) ou (iii) obliger l'Émetteur à rembourser les Obligations au montant de remboursement anticipé correspondant à la juste valeur de marché des Obligations déterminée par l'Agent de Calcul à sa seule discrétion.

L'ajustement des modalités des Obligations visé au (i) et (ii) ci-dessus pourrait avoir un impact significatif sur les montants dus au titre des Obligations ainsi que sur la valeur des Obligations.

Par ailleurs, le montant de remboursement anticipé visé au (iii) ci-dessus déterminé à la juste valeur de marché pourrait être inférieur au montant de remboursement initialement prévu dans les modalités des Obligations. En conséquence, le porteur d'Obligations pourrait perdre tout ou partie de son investissement.

**Risques liés au changement de la loi ou à l'impossibilité de détenir les positions de couverture et/ou à un coût accru des opérations de couverture:** L'Émetteur conclut des opérations de couverture afin de couvrir les risques liés aux Obligations et en particulier à l'évolution de la valeur du (des) Sous-Jacent(s). En cas de survenance d'un changement de loi, d'une perturbation des opérations de couverture et/ou d'un coût accru des opérations de couverture, il pourrait devenir illégal, impossible ou plus onéreux pour l'Émetteur de détenir, d'acquérir ou de céder ces positions de couverture. Dans ce cas, l'Agent de Calcul pourra, à sa discrétion, soit ajuster certaines modalités des Obligations, soit obliger l'Émetteur à rembourser les Obligations à un montant de remboursement anticipé correspondant à la juste valeur de marché des Obligations, telle que déterminée par l'Agent de Calcul.

Le montant de remboursement anticipé correspondant à la juste valeur de marché des Obligations pourrait être inférieur au montant de remboursement initialement prévu. En conséquence, le rendement des Obligations pourrait être inférieur à celui initialement attendu et le porteur d'Obligations pourrait perdre tout ou partie de son investissement.

**Risques liés à l'impossibilité d'observer le cours, la valeur ou le niveau du (des) Sous-Jacent(s) en cas de survenance d'un cas de perturbation de marché :** La détermination des montants dus au titre des Obligations nécessite d'observer le cours, la valeur du (des) Sous-Jacent(s) sur le ou les marchés concernés. Des cas de perturbation de marchés, tels que, sans limitation, non-ouverture ou fermeture anticipé du ou des marchés concernés, perturbation ou suspension des négociations peuvent survenir et empêcher l'Agent de Calcul d'effectuer cette détermination. Dans ce cas, l'Agent de Calcul reportera l'observation de la valeur du (des) Sous-Jacent(s) affectés par le cas de perturbation. Si le cas de perturbation persiste, l'Agent de Calcul déterminera de bonne foi cette valeur ce qui pourrait avoir un impact significatif sur les montants dus ainsi que sur la valeur des Obligations.

#### ***Risques liés au pouvoir discrétionnaire de l'Agent de Calcul***

L'Agent de Calcul dispose de pouvoirs discrétionnaires afin d'effectuer les calculs, observations et ajustements prévus dans les modalités des Obligations et les montants d'intérêt et/ou de remboursement déterminés ou calculés par l'Agent de Calcul peuvent affecter la valeur, le rendement et le niveau de remboursement des Obligations dans un sens défavorable aux porteurs d'Obligations. Les décisions de l'Agent de Calcul peuvent également entraîner un remboursement anticipé des Obligations.

### **Section D - Informations clés sur l'offre des Obligations et admission à la négociation sur un marché réglementé**

#### ***À quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans ces Obligations ?***

Les Obligations sont offertes dans le cadre d'une offre non-exemptée en France pendant une période d'offre ouverte du lundi 20 février 2023 à 9 heures (CET) au vendredi 31 mars 2023 à 17 heures (CET), qui peut être clôturée avant la fin et sans préavis ni explication de la part de l'Emetteur.

Les Obligations seront intégralement souscrites par NATIXIS agissant en qualité d'agent placeur le 20 février 2023

Prix d'Emission : 100,000% du montant nominal total.

Les Obligations feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation sur la liste officielle du marché réglementé de la Bourse de Luxembourg

Estimation des dépenses totales : frais de cotation (EUR 1 750) et aux frais de licence d'utilisation de(s) (l')Indice(s). Aucune dépense ne sera mise à la charge de l'investisseur.

#### ***Qui est la personne qui sollicite l'admission à la négociation ?***

NATIXIS, qui est une société anonyme à conseil d'administration dont le siège social est situé en France au 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris et régie par le droit français. L'IEJ de la personne qui sollicite l'admission à la négociation est KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63.

#### ***Pourquoi ce prospectus est-il établi ?***

Le produit net de l'émission des Obligations sera prêté par Natixis Structured Issuance à NATIXIS et sera utilisé par NATIXIS pour ses besoins de financement généraux. NATIXIS s'engage à verser à La Maison des Femmes (<https://www.lamaisondesfemmes.fr/>) un don égal à 0,40 % du montant nominal des Obligations placées à l'issu de la Période d'Offre.

Estimation du produit net : Le produit net de l'émission sera égal au Prix d'Emission de la tranche appliqué au montant nominal total.

L'offre ne fait pas l'objet d'un contrat de placement.

#### **Principaux conflits d'intérêts liés à l'offre ou à l'admission à la négociation**

L'agent placeur et ses affiliées peuvent avoir effectué et peuvent à l'avenir effectuer des opérations de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec, ainsi que fournir d'autres services à, l'Emetteur et le Garant et leurs affiliées dans le cours normal de leurs activités.

Diverses entités au sein du Groupe BPCE (y compris l'Emetteur et le Garant et ses affiliées ont différents rôles en lien avec les Obligations, notamment Emetteur des Obligations et peuvent également conclure des opérations de négociation (y compris des opérations de couverture) liées au(x) Sous-Jacent(s) et émettre d'autres instruments ou conclure des produits dérivés basés sur ou liés au(x) Sous-Jacent(s) ce qui peut donner lieu à des conflits d'intérêts potentiels.

NATIXIS, qui agit en tant qu'agent placeur et Agent de Calcul est un affilié de l'Emetteur et du Garant et des conflits d'intérêts potentiels pourraient exister entre l'Agent de Calcul et les porteurs d'Obligations, y compris au regard de certaines déterminations et de certaines décisions que l'Agent de Calcul doit effectuer. Les intérêts économiques de l'Emetteur et de NATIXIS en tant qu'agent placeur sont potentiellement défavorables aux intérêts d'un porteur d'Obligations.

À l'exception de ce qui est mentionné ci-dessus, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Obligations n'y a d'intérêt significatif, ni d'intérêt conflictuel.